



## La Dihal et l'Unaf publient une étude inédite sur l'impact socio-économique des résidences sociales

Dans le cadre de la feuille de route pour le développement des résidences sociales, la Dihal et l'Unaf publient une étude originale sur l'impact économique et social des résidences sociales. Présentée à l'occasion de [la semaine du logement accompagnée qui se tient du 22 au 25 novembre](#), cette étude permet d'objectiver la valeur créée par ces résidences pour la collectivité et les entreprises, que ce soit en termes de coûts évités ou de retombées économiques directes et indirectes. Objectif : convaincre les élus de leur pertinence pour en produire davantage.

### Les résidences sociales : des outils souples et stratégiques

Les résidences sociales proposent des logements autonomes et meublés, ainsi qu'une gestion locative assurée par les gestionnaires. Cette solution de logement, souvent temporaire, est adaptée à des personnes aux profils variés : jeunes travailleurs ou en apprentissage, travailleurs précaires ou saisonniers, personnes en mobilité professionnelle, familles monoparentales, personnes vulnérables... Les résidences disposent de services et d'espaces communs qui favorisent l'animation de la vie collective et locale.

### Impact social : les résidences sociales soutiennent la cohésion sociale

Forme de logement social, les résidences sociales, qui contribuent aux obligations de la loi SRU, proposent des logements de petites typologies, dont l'offre est souvent insuffisante notamment dans les zones tendues, à des niveaux de redevances (loyer + charges) modérées et encadrées par l'Etat. Elles permettent ainsi à des personnes d'accéder à un logement dans des territoires dont elles seraient exclues en raison de leurs faibles ressources.

La gestion locative sociale assurée au sein des résidences sociales permet d'éviter des coûts, tant pour les services sociaux des collectivités que pour l'Etat (par exemple les frais liés aux indemnités de chômage ou liés à la santé). Plus généralement, elle pallie le non-recours aux droits, et contribue à améliorer les conditions de vie des personnes logées.

### Impact économique : les résidences sociales génèrent des retombées économiques

L'étude menée permet, et c'est inédit, d'évaluer et d'objectiver les retombées économiques générées par les résidences sociales :

- Les **retombées économiques directes**, qui correspondent aux dépenses liées à la construction et à l'exploitation courante des résidences : **chaque euro investi dans la construction génère, en moyenne, 1,60 € de retombées économiques directes.**
- Et les **retombées économiques indirectes** (pour les fournisseurs des structures, puis les fournisseurs des fournisseurs...) et les **retombées induites** (consommation des salariés et personnes logées auprès des commerces de proximité, associations sportives...) : **chaque euro dépensé dans l'exploitation d'une résidence sociale génère 4,50€ de retombées indirectes (fournisseurs) et induites (consommateurs).**

## Soutien au développement économique : les résidences sociales contribuent au développement de l'emploi sur les territoires

Dans des secteurs professionnels tendus (hôtellerie-restauration), les entreprises doivent disposer de logements pour attirer de la main d'œuvre et éviter un *turnover* important. Les résidences sociales sont une solution pour les travailleurs saisonniers. Cela apporte de la souplesse et de la réactivité pour les entreprises et les salariés, qui peuvent s'installer à proximité de leur lieu de travail. Les entreprises le reconnaissent, cela leur permet de se concentrer sur d'autres missions : « *sans la résidence sociale, j'aurais besoin d'un ETP supplémentaire pour accompagner les saisonniers dans la recherche d'un logement* » confie un restaurateur à proximité d'une résidence sociale pour saisonniers ([voir l'article dans le dernier numéro d'Action habitat, le magazine de l'Unaf](#))

---

### Méthodologie de l'étude :

Intitulée « *Les résidences sociales au service du projet de territoire* », l'étude réalisée par le Groupe SCET et le cabinet Aatiko, pour le compte de la Dihal, de la Cilpi et de l'Unaf, s'appuie sur l'analyse de 6 résidences représentatives de la diversité du secteur : implantées dans des zones plus ou moins tendues (en milieu urbain, périurbain ou rural), accueillant des publics différents (généralistes, saisonniers, jeunes, etc.) et de taille différente (de 20 à 200 logements).

---

### Rendez-vous sur le site internet de l'Unaf pour retrouver :

- La synthèse et les monographies des résidences étudiées : [www.unaf.org/enquete-impact-socio-economique](http://www.unaf.org/enquete-impact-socio-economique)
- Le programme de la semaine du logement accompagné : <https://www.semaine-unaf.org/>  
La semaine du logement accompagné organisée par l'Unaf se déroule du 22 au 25 novembre, avec deux journées en présentiel à Marseille et deux jours en distanciel, gratuites et ouverts à tous.

\* \* \*

### A propos de l'Unaf - Union professionnelle du logement accompagné

L'Unaf est l'Union professionnelle du logement accompagné, présidée par Bertrand Declémy, également directeur général d'Aréli et dirigée par Arnaud de Broca. Elle rassemble les initiatives de 166 acteurs, qui gèrent près de 145 000 logements (résidences sociales, pensions de famille, résidences jeunes actifs, foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants) et qui permettent aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement et de s'y maintenir. L'Unaf représente ses adhérents, anime et structure le réseau, contribue à la professionnalisation du secteur, et s'implique dans l'évolution des politiques publiques du logement.

### Contacts Presse :

**Unaf** - 01 40 71 71 16

Virginie Camelin - 06 67 29 01 94

[virginie.camelin@unaf.org](mailto:virginie.camelin@unaf.org)

**Agence Bpr France** – 01 83 62 88 10

Pierre Bethuel – 06 60 91 78 89 –

[pierre@bprfrance.com](mailto:pierre@bprfrance.com)

Séverine Linon – 06 67 47 19 54 –

[severine@bprfrance.com](mailto:severine@bprfrance.com)

---

**UNION PROFESSIONNELLE DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ**